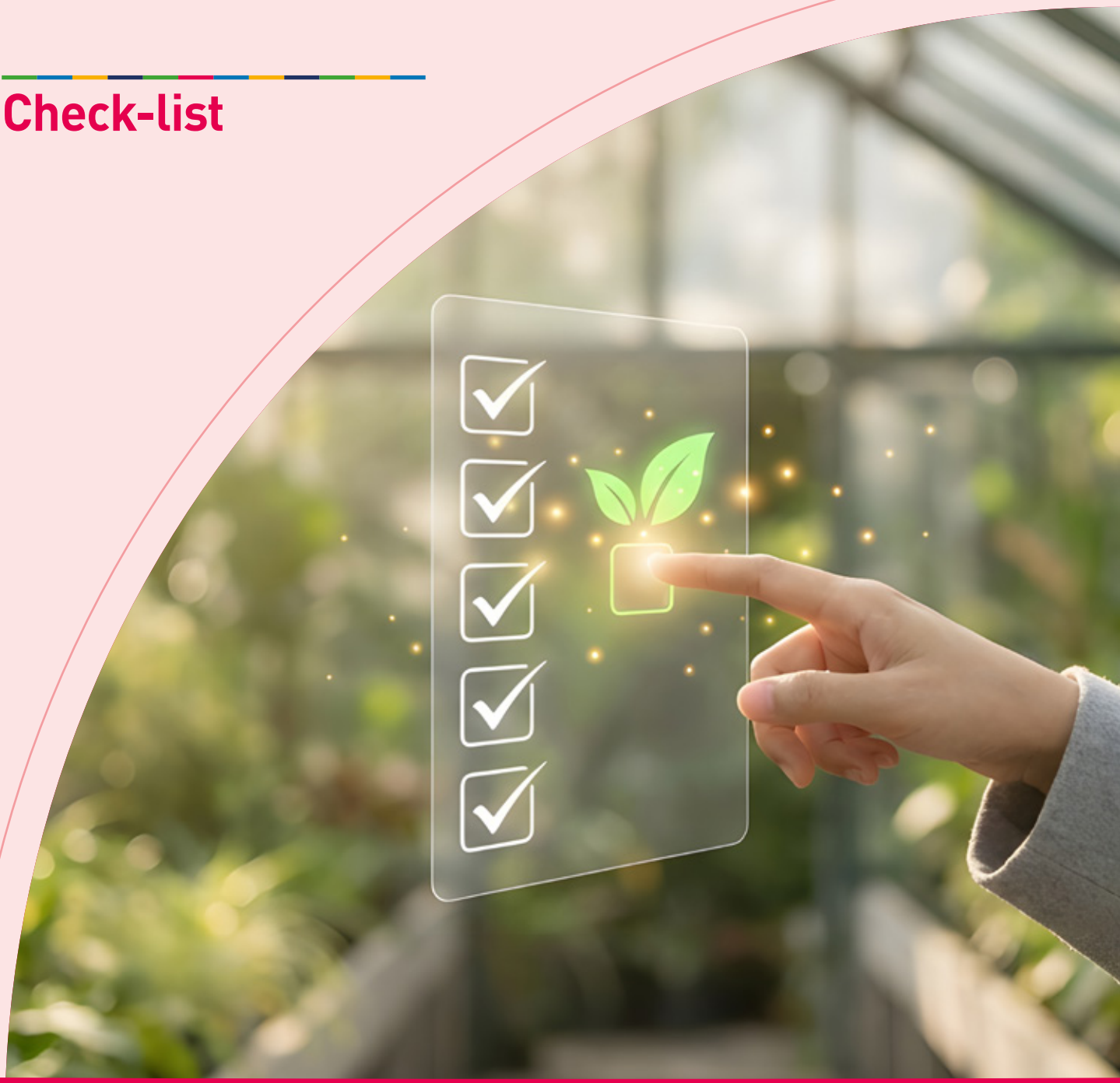
Marchés publics responsables : Les questions à se poser pour un achat durable

Check-list



Commande publique responsable

Wallonie

SEPTEMBRE 2026

EDIWALL

Table des matières

1. DÉFINITION, ENJEUX ET NOTICE D'UTILISATION 4

2. CADRE STRATÉGIQUE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES 4

2.1. Niveau international 4

2.2. Niveau wallon 4

3. LES 3 CATÉGORIES DE CLAUSES RESPONSABLES 5

4. OÙ INTÉGRER DES CLAUSES RESPONSABLES DANS UN CAHIER DES CHARGES 10

5. LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE CLAUSE RESPONSABLE RÉUSSIE 12

6. CHECK-LIST POUR DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES 14

7. POUR ALLER PLUS LOIN 19

1. DÉFINITION, ENJEUX ET NOTICE D'UTILISATION

Un achat public responsable est un achat qui génère une **plus-value pour la société** et contribue au **développement durable de notre région.** Concrètement, cela se traduit par un marché qui intègre des **considérations environnementales, sociales et éthiques**, tout en veillant à un bon équilibre économique.

Avec un poids **d'environ 10 % du PIB wallon**, la commande publique constitue un **levier** majeur pour faire évoluer les pratiques d'achat vers davantage de durabilité. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs marchés publics, les acheteurs publics contribuent à **répondre à des enjeux majeurs** tels que la transition climatique, l'utilisation efficiente des ressources, l'inclusion sociale ou encore le développement d'une économie plus résiliente, tout en permettant aux pouvoirs publics de jouer un **rôle d'exemplarité** et d'influencer les pratiques des acteurs économiques.

Cette **check-list** a été conçue pour vous aider à adopter les **bons réflexes dès la phase de définition des besoins**. Elle vous guide à travers une série de **questions concrètes**, organisées autour des 6 étapes d'un marché public, pour identifier les leviers activables dans chaque achat. Chaque question constitue un **pense-bête** et vous invite à vous demander si le levier est pertinent pour votre marché.

2. CADRE STRATÉGIQUE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

2.1. Niveau international

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030, qui définit **17 objectifs de développement durable** (ODD). Ces objectifs, à portée universelle, s'adressent à tous les pays afin de promouvoir un modèle de développement plus durable.

Parmi eux, la **cible 12.7** mentionne explicitement les marchés publics : la communauté internationale reconnait ainsi le **rôle majeur de la dépense publique** comme levier d'action dans la **trajectoire de développement durable.**

L'objectif est clair : mobiliser les achats publics pour agir simultanément sur les trois **piliers du développement durable** : environnemental, social et économique.

La même année, l'OCDE a adopté une recommandation invitant les États à utiliser les **marchés publics** comme un véritable **outil stratégique.**

2.2. Niveau wallon

Adoptée en juin 2023, la Stratégie wallonne de la commande publique responsable marque une étape clé : elle vise à faire de chaque euro dépensé un véritable investissement pour l'avenir.

Cette stratégie poursuit 4 objectifs :

1	Professionnaliser la commande publique ;
2	Faciliter l'accès des entreprises, et particulièrement les PME/TPE aux marchés publics ;
3	**Rendre les marchés publics plus durables ;**
4	Renforcer la connaissance de la commande publique.

Les acheteurs sont invités à s'appuyer sur ces objectifs dans leurs pratiques, avec l'aide de nombreux outils dont un Helpdesk Achat Public Responsable, disponibles sur le Portail des marchés publics.

3. LES 3 CATÉGORIES DE CLAUSES RESPONSABLES

Les marchés publics responsables se traduisent par l'inclusion de clauses qui peuvent être classées en 3 catégories principales :

Les **clauses environnementales** ont pour finalité **d'éviter ou de limiter les impacts environnementaux**.

Les **clauses sociales** visent à produire des impacts positifs pour la société, notamment en matière d'emploi, d'inclusion et de conditions de travail

Les **clauses éthiques** visent à garantir que les achats publics sont réalisés dans le respect des droits humains fondamentaux et **dans des conditions de travail justes, dignes et respectueuses de la législation sociale**.

	FINALITÉ	AXES D'ACTIONS	EXEMPLES DE MARCHÉS PARTICULIÈREMENT PROPICES[1]	MOYENS COURANTS	TYPE DE MARCHÉS
Clauses environnementales	Éviter ou limiter les impacts environnementaux	▪ Réduction des déchets ▪ Protection de la biodiversité ▪ Réduction émissions CO^2	Construction, nettoyage, alimentation, IT, véhicules, ameublement, papier, produits d'entretiens, …	▪ Labels environnementaux ▪ Spécifications techniques ▪ Critères d'attribution ▪ Conditions d'exécution	▪ Services ▪ Fournitures ▪ Travaux
Clauses sociales	Produire des impacts positifs pour la société	▪ Insertion socio-professionnelle ▪ Lutte contre les discriminations ▪ Accessibilité des infrastructures ▪ Intégration du genre	Entretien espaces verts, restauration évènementielle, repas scolaire, collecte des déchets, construction/ rénovation de bâtiment	▪ Marchés réservés ▪ Clause de formation ▪ Clause flexible ▪ Clause de genre	▪ Services ▪ Fournitures ▪ Travaux
Clauses éthiques	Respect des droits humains fondamentaux et de conditions de travail	▪ Conditions de travail décentes ▪ Commerce équitable ▪ Lutte contre le dumping social	Vêtements de travail, TIC, alimentation et catering, nettoyage, construction, …	▪ Labels éthiques ▪ Critères d'attributions ▪ Conditions d'exécution	▪ Services ▪ Fournitures ▪ Travaux

Tableau 1 : Tableau synthétique sur les 3 catégories de clauses responsables

1 *Les exemples présentés ci-dessous visent à illustrer des contextes dans lesquels chaque type de clause est particulièrement pertinent. Ils ne constituent pas une liste exhaustive : les considérations environnementales, sociales et éthiques peuvent être intégrées dans la plupart des marchés, moyennant une analyse préalable du besoin et des enjeux.*

Le tableau ci-après reprend de manière **non exhaustive** une série **d'enjeux concrets** pouvant être considéré pour **réduire l'impact environnemental, social ou éthique d'un marché public**.

	FOURNITURES	SERVICES	TRAVAUX
AXES ENVIRONNEMENTAUX			
Labels / certificats / attestations	▪ Produits et matériaux éco-labellisés ▪ Certification ISO 14001 / EMAS / Échelle de performance CO2...		
RSE et sensibilisation	▪ Démarche RSE et actions développement durable ▪ Plan de sensibilisation du personnel aux enjeux environnementaux		
Énergie, Carbone et climat	▪ Bilan des émissions de gaz à effet de serre ▪ Réduction des émissions CO^2 sur la durée du marché ▪ Recours aux énergies renouvelables ▪ Sobriété énergétique (bâtiments, équipements, IT)		
Déchets	▪ Recyclabilité ou valorisation en fin de vie ▪ Type, réutilisation et recyclabilité des emballages ▪ Réduction des emballages ▪ Récupération des produits en fin de vie	▪ Plan de gestion des déchets durant la prestation (tri, valorisation, réemploi)	▪ Plan de gestion des déchets de chantier (tri, valorisation, réemploi) ▪ Gestion des déchets dangereux ▪ Réemploi des matériaux
Éco-conception	▪ Provenance des produits ▪ Matières premières recyclées / bio ou géo sourcées ▪ Durée de garantie ▪ Durée de vie des produits ▪ Réparabilité ▪ Disponibilité des pièces détachées ▪ Produits recyclés et/ou reconditionnés ▪ Consommation énergétique ▪ Exclusion des polluants et substances toxiques	▪ Utilisation de produits réutilisables ▪ Exclusion des polluants et substances toxiques ▪ Réduction de la consommation d'énergie, d'eau... ▪ Provenance des produits ▪ Matières premières recyclées / bio ou géo sourcées	▪ Provenance des matériaux ▪ Produits de réemploi / reconditionnés / recyclés ▪ Utilisation de matériaux bio / géo sourcés ▪ Exclusion des polluants et substances toxiques ▪ Réduction de la consommation d'énergie, d'eau... ▪ Performance énergétique des bâtiments ▪ Conception réversible et adaptable
Mobilité et logistique	▪ Formation à l écoconduite ▪ Rationalisation des livraisons ▪ Labellisation environnementale des prestataires de transport ▪ Mobilité sobre (véhicule électrique, vélo, TC...)		
Environnement (eau, air, biodiversité...)	▪ Réduction de la consommation d›eau du produit ▪ Mesures de réduction des nuisances (bruit, poussières, vibrations) ▪ Produits sans impact sur la biodiversité (pesticides, ...)	▪ Réduction de la consommation d›eau liée à la prestation ▪ Actions pour réduire les nuisances (poussières, bruits, lumière...) ▪ Produits sans impact sur la biodiversité (pesticides, ...)	▪ Actions sur le chantier pour réduire les nuisances (poussières, bruits...) ▪ Préservation des surfaces perméables / pleine terre

AXES SOCIAUX	
Considérations sociales	▪ Marchés / lots réservés ▪ Insertion des personnes éloignées de l›emploi (formation et/ou sous-traitance aux EESI) ▪ Plan de formation et montée en compétences des salariés ▪ Lutte contre le dumping social ▪ Mesures actives pour l›égalité femmes-hommes (recrutement, rémunération, conditions de travail…) ▪ Plan de lutte contre les discriminations à l›embauche ▪ Engagement de non-discrimination (âge, origine, handicap…) ▪ Indicateurs de diversité ▪ Accessibilité pour les personnes en situation de handicap
AXES ÉTHIQUES	
Éthique & chaîne d'approvisionnement	▪ Respect des droits fondamentaux du travail (conventions OIT) ▪ Politique de lutte contre le travail des enfants ▪ Traçabilité des approvisionnements (origine des matières premières) ▪ Respect des exigences éthiques sur toute la chaîne de sous-traitance

Tableau 2 : Exemples non exhaustifs de considérations à intégrer dans un marché public responsable



4. OÙ INTÉGRER DES CLAUSES RESPONSABLES DANS UN CAHIER DES CHARGES

ENDROIT DU CSC	DÉFINITION	CONTRIBUTION AUX ASPECTS RESPONSABLES	AVANTAGES	LIMITES	STRATÉGIE D'INTÉGRATION DE CLAUSES RESPONSABLES
Critères de sélection	Critères permettant de vérifier que les soumissionnaires sont aptes à exécuter le marché, qu'ils disposent notamment des capacités techniques ou professionnelles nécessaires.	Permettent notamment d'assurer un niveau minimum suffisant d'expériences professionnelles ou de pratiques durables chez les soumissionnaires.	Filtrage des soumissionnaires pour garantir que seuls ceux qui atteignent le seuil minimum d'expériences ou pratiques durables exigé puissent soumissionner.	Risque de restreindre la concurrence ou de ne recevoir aucune offre si exigences trop strictes ou peu réalistes.	Recommandé lorsque l'objet du marché nécessite un savoir-faire spécifique, à condition que le marché soit suffisamment mature pour répondre aux exigences (bonne prospection préalable exigée).
Critères d'attribution	Critères objectifs et mesurables utilisés pour évaluer les offres afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.	Outre le prix, permettent d'inclure des critères qualitatifs portant sur des aspects responsables des offres.	Valorisent les offres de qualité sur le plan environnemental et responsable.	Risque que l'offre retenue ne soit pas la plus qualitative sur le plan environnemental ou responsable si d'autres critères (prix, qualité) sont prédominants.	Recommandé si l'objectif est de privilégier les offres responsables sans exclure d'emblée les offres de moindre qualité, surtout lorsque l'offre disponible sur le marché est incertaine.
Spécifications techniques	Caractéristiques minimales requises pour un produit ou service, leur non-respect entraînant l'irrégularité substantielle de l'offre.	Permettent de fixer un seuil minimal de durabilité ou de qualité environnementale.	Garantie que toute offre retenue respectera le niveau minimal de durabilité ou de qualité environnementale exigé.	Risque de restreindre la concurrence ou de ne recevoir aucune offre si exigences trop strictes ou peu réalistes.	Recommandé pour assurer un socle minimal de durabilité ou de qualité environnementale à condition que le marché dispose de l'offre nécessaire pour satisfaire l'exigence (bonne prospection préalable exigée).
Conditions d'exécutions	Modalités d'exécution des prestations du marché sous peine de pénalité(s).	Permettent de garantir l'application effective de pratiques responsables tout au long de l'exécution	Intégration effective de pratiques responsables dans la phase opérationnelle du marché	Nécessite un suivi et contrôle actif de la part du pouvoir adjudicateur.	Recommandé pour traduire concrètement les objectifs responsables dans la phase opérationnelle du marché et garantir un impact réel et mesurable.

Tableau 3: L'insertion de clauses responsables dans les CSC

L'ensemble des clauses décrites ci-après doivent **toujours être proportionnées et liées à l'objet du marché**. *Il est recommandé de faire apparaître dès l'intitulé du marché la volonté de l'inscrire dans une démarche responsable.*

Les **spécifications techniques et les critères d'attribution** *sont* **complémentaires** *et peuvent s'articuler selon une* **logique de socle et de surplus**. *Les spécifications techniques définissent les exigences minimales obligatoires auxquelles toutes les offres doivent satisfaire pour être recevables : elles constituent le plancher en dessous duquel l'offre ne peut être retenue. Les critères d'attribution interviennent ensuite pour départager les offres conformes en valorisant les performances supérieures à ce seuil minimal. Cette articulation permet ainsi de garantir un niveau d'ambition de base tout en récompensant les opérateurs économiques les plus vertueux*

5. LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE CLAUSE RESPONSABLE RÉUSSIE

Lors de la rédaction d'une clause responsable, il est nécessaire de **se poser 4 questions** :

Quel est l'impact environnemental, social et éthique du marché ? Où est l'impact le plus important ?
Raisonnez avec une vision « analyse du cycle de vie » (extraction → fabrication → usage → fin de vie).

Identifiez où l'impact est le plus important.

Est-ce que la clause est celle qui a le plus d'impact ?
Privilégiez 1 ou 2 clauses impactantes et vérifiables.

Trop de clauses complexifie l'accès et l'exécution du marché et dilue l'objectif responsable.

Est-ce que la clause est vraiment vérifiable ?
Chaque clause doit s'accompagner d'un moyen de preuve concret.

Est-ce que la clause est réaliste ?
Le marché peut-il y répondre ? Faites une prospection préalable pour ne pas restreindre excessivement la concurrence (voir fiche prospection)

Les 4 questions en action : exemple d'un marché pour l'achat d'ordinateurs portables

1

L'analyse du cycle de vie montre que l'essentiel des **impacts** se concentrent en phase de **fabrication** (extraction de métaux rares, substances chimiques, conditions d'assemblage, ...). Les clauses ciblant la **durée de vie** ou les conditions de **production** sont donc plus efficaces que celles limitées à la consommation électrique.

2

- **Allongement de durée de vie** : garantie étendue (min. 7 ans), réparabilité et disponibilité des pièces.
- **Reconditionnement** : imposer un pourcentage minimum d'appareils reconditionnés (ex. 30 %).
- **Production responsable** : exiger une certification couvrant l'ensemble du cycle (TCO, EPEAT, ou équivalent).

3

Clause	Moyen de preuve	Stade de contrôle
TCO Certified / EPEAT	Certificat produit (liste publique en ligne) ou équivalent	Remise des offres
Garantie 5–7 ans	Document contractuel fabricant	Remise des offres
Matériel reconditionné	Certification tierce de remise à neuf	Remise des offres

4

- **TCO/EPEAT, ou équivalent** : quasi-totalité des grands fabricants certifiés → clause réaliste.
- **Reconditionnement** : marché mature mais imposer un minimum (ex. 30 %) pour préserver la concurrence.
- **Garantie 7 ans** : peu d'offres disponibles en Belgique, préférer 5 ans pour ne pas restreindre la concurrence.

Une clause réussie est :

Claire & concrète	Vérifiable	Praticable
Formulée pour s'insérer directement dans le CSC, sans ambiguïté.	Accompagnée d'une liste précise de documents à fournir en preuve.	Innovante et durable, sans restreindre excessivement la concurrence.

6. CHECK-LIST POUR DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

1. Définition du besoin	2. Rédaction du CSC	3. Publication	4. Attribution	5. Exécution	6. Capitalisation

*Le déroulement d'un achat public responsable se divise en **6 étapes principales**. La check-list ci-dessous est un **outil pour vous appuyer dans votre démarche** vers des achats publics responsables, listant les questions à chaque phase, sans devoir tout cocher pour atteindre un résultat responsable.*

ÉTAPE 1 — Définition du besoin & prospection
Poser les bonnes bases avant tout lancement

*Il s'agit, **en amont de toute rédaction** du cahier spécial des charges, de **collecter tous les éléments nécessaires** à la rédaction d'un cahier des charges pour aligner les besoins avec la réalité du marché. En complément de la check-list, nous vous conseillons de consulter la fiche sur la prospection.*

1.1. Analyse et prédéfinition du besoin

☐	Avez-vous bien **prédéfini votre besoin** : • **Qualitativement** : de quoi avez-vous besoin exactement, en termes de fonctions et d'usages (besoin fonctionnel) ? • **Quantitativement** : de combien avez-vous réellement besoin ? Avant de lancer l'achat, avez-vous fait l'inventaire de ce qui est déjà disponible en interne pour éviter de commander en surplus ? • **Détermination du « juste » besoin** : avez-vous questionné la nécessité de l'achat et privilégié, dans une logique d'économie circulaire, la réduction, le réemploi ou la réutilisation (échelle de Lansink) ? Le besoin sera réévalué à la suite de la prospection de marché (voir point 1.2) → *Vous pouvez vous appuyer sur la matrice Attentes Contraintes Données Exigences (ACDE).*
☐	Avez-vous réalisé **un bilan quantitatif et qualitatif du marché précédent** (pour les marchés récurrents) ?
☐	Avez-vous **rencontré les utilisateurs ou bénéficiaires concernés** par votre futur marché afin de comprendre leurs enjeux et besoins ?
☐	Avez-vous consulté des **ressources documentaires** relatives à la catégorie d'achat concernée (guides sectoriels, revue de littérature, fiches pratiques, webinaires, ...) ?

1.2. Identification des impacts & prospection du marché

☐	Avez-vous identifié les principaux **impacts environnementaux, sociaux et éthiques** potentiels du marché tout au long de son cycle de vie (fabrication – usage – fin de vie) ?
☐	Avez-vous consulté le marché (veille, benchmark, échanges avec des fournisseurs, retour d'expérience d'autres acheteurs, etc.) afin de vérifier si des solutions alternatives, innovantes ou plus durables existent et pourraient influencer la définition de votre besoin ? → *Vous pouvez vous appuyer sur les balises juridiques pour sécuriser votre prospection et sur le questionnaire de RFI*
☐	Avez-vous vérifié **l'existence de labels**, certifications ou standards sectoriels pertinents pour ce marché ?
☐	Avez-vous envisagé des **alternatives au simple achat** : location, partage, réemploi ? → *Vous pouvez vous appuyer sur la fiche sur l'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics*

ÉTAPE 2 — Rédaction du cahier des charges
Traduire les ambitions responsables en exigences contractuelles

2.1. Objet du marché

☐	Avez-vous indiqué dans l'objet et/ou l'intitulé du marché son caractère responsable ?

2.2. Marchés réservés à l'économie sociale

Il est possible de réserver une procédure ou des lots aux entreprises d'économie sociale (art. 15 et 58 de la loi du 17 juin 2016), quel que soit le montant estimé dudit marché. Toutefois, en travaux, la majorité de ces entreprises étant agréées en classe 1 (plafond de 135.000 € HTVA), il est déconseillé de réserver des marchés dépassant ce montant.

☐	Avez-vous envisagé de **réserver le marché** à des entreprises d'économie sociale ?
☐	Avez-vous envisagé de **réserver un lot** du marché à des entreprises d'économie sociale ? → *Pour tout marché > 140 000 € HTVA, vous avez l'obligation d'envisager l'allotissement.*
☐	Avez-vous **identifié des entreprises d'économie sociale** actives dans ce domaine ? Avez-vous vérifié qu'il existe une offre suffisante ? → *Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'annuaire de l'économie sociale*
☐	Avez-vous **adapté le marché pour le rendre accessible** aux acteurs de l'économie sociale (allotissement par type de prestation, zone géographique, volume, adaptation des délais) ?

2.3. Sélection qualitative

☐	Avez-vous envisagé de **vérifier la capacité technique** des soumissionnaires à exécuter le marché de façon responsable ?

2.4. Critères d'attribution & spécifications techniques

Pour vous inspirer, voir le tableau 2 sur des exemples de considérations responsables.

☐	Avez-vous intégré un ou plusieurs **critères d'attribution environnementaux** ?
☐	Avez-vous intégré un ou plusieurs **critères d'attribution sociaux** ?
☐	Avez-vous intégré un ou plusieurs **critères d'attribution éthiques** ?
☐	La **pondération** des critères responsables est-elle proportionnée à l'enjeu du marché (et pas uniquement symbolique) ?
☐	Avez-vous prévu des **moyens de preuve** pour chaque critère d'attribution permettant une évaluation objective et vérifiable ainsi qu'une formule de cotation pour l'analyse des offres ?
☐	Avez-vous intégré des **exigences environnementales** dans les **spécifications techniques** ?
☐	Avez-vous intégré des **exigences sociales** dans les **spécifications techniques** ?
☐	Avez-vous prévu des **moyens de preuve** pour chaque spécification technique ?

2.5. Conditions d'exécution

☐	Avez-vous intégré des **considérations sociales** dans **l'exécution** du marché ? *Ex : heures de formation professionnelle, genre et diversité, sous-traitance à l'économie sociale.*
☐	Avez-vous prévu des **obligations environnementales** en cours **d'exécution** ? *Ex : plan de gestion des déchets, mode de transport, traçabilité des matériaux.*
☐	Avez-vous prévu des **obligations éthiques** en cours **d'exécution** ? *Ex : conventions OIT, commerce équitable, lutte contre le dumping social.*
☐	Avez-vous prévu des **moyens de preuve, de reporting et de suivi** pour chacune des conditions d'exécution (rapports périodiques, indicateurs de performance responsable, labels, ...) ?
☐	Les **pénalités spéciales** en cas de non-respect des conditions d'exécution responsables sont-elles clairement définies ?

ÉTAPE 3 — Publication du marché
Assurer la lisibilité et l'accessibilité des exigences responsables

☐	Les **exigences d'achat public responsable** sont-elles clairement et lisiblement présentées **dans l'avis de marché** et dans le cahier des charges ?
☐	Les candidats/soumissionnaires disposent-ils d'**informations suffisantes** pour comprendre ce qui est attendu (définitions, moyens de preuve acceptés, modalités de contrôle) ?
☐	Avez-vous vérifié que les exigences d'achat public responsable ne créent pas de **restrictions injustifiées à la concurrence** (exigences disproportionnées, labels exclusifs sans équivalence admise...) ?

ÉTAPE 4 — Attribution du marché
Évaluer les offres de façon rigoureuse et transparente

☐	Le comité d'évaluation dispose-t-il des **compétences nécessaires** pour évaluer les volets responsables des offres (ou a-t-il été formé/accompagné à cet effet) ?
☐	Les critères responsables ont-ils été évalués de **façon objective et documentée**, sur la base des éléments de preuve fournis par les soumissionnaires ?
☐	En cas **d'offre anormalement basse**, avez-vous vérifié qu'elle ne repose pas sur le non-respect des obligations sociales ou environnementales ?

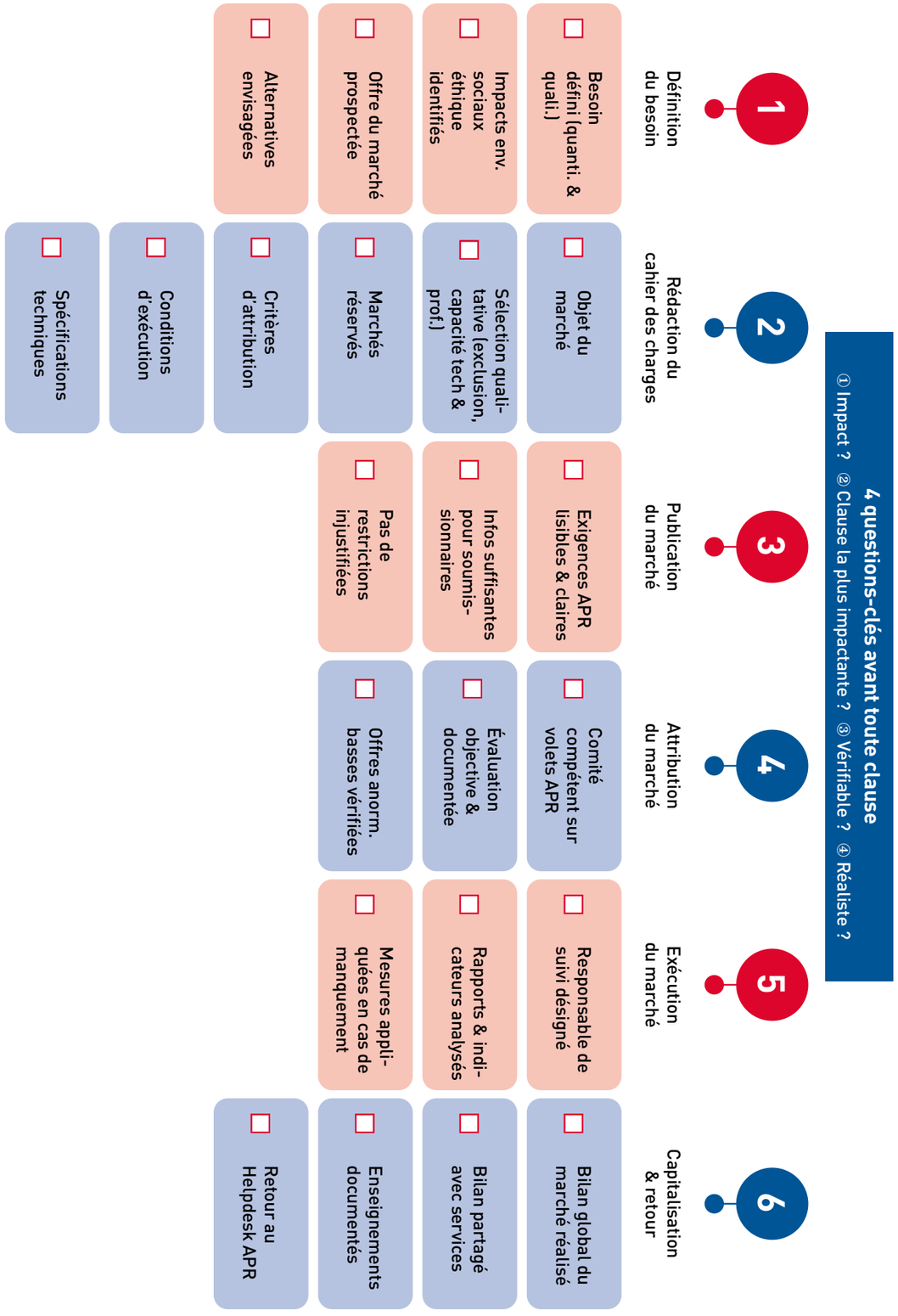
ÉTAPE 5 — Exécution du marché
Assurer le suivi effectif des engagements responsables

En cas de manquement aux clauses responsables, référez-vous aux moyens d'action et sanctions prévus par les règles générales d'exécution (Arrêté royal du 14 janvier 2013).

☐	Avez-vous bien prévu une **réunion de lancement** du marché ? → *Veillez à clarifier lors de cette réunion comment le suivi des clauses responsables se déroulera.*
☐	Un **responsable de suivi** a-t-il été désigné pour vérifier le respect des clauses responsables ?
☐	Les **rapports ou indicateurs prévus dans le marché ont-ils été demandés et analysés** (bilan déchets, heures d'insertion, suivi carbone, traçabilité...) ?
☐	Des **contrôles de conformité** ont-ils été réalisés (visite de chantier, vérification des certificats, contrôle sous-traitants...) ?
☐	En cas de **non-respect** d'une clause responsable, les **mesures contractuelles prévues ont-elles été appliquées** (mise en demeure, pénalités, résolution...) ?

ÉTAPE 6 — Fin de marché & capitalisation
Tirer les enseignements pour améliorer les prochains marchés

☐	Avez-vous réalisé un **bilan global du marché** (respect des clauses, atteinte des objectifs, difficultés rencontrées) ?
☐	Ce bilan a-t-il été **partagé avec les services concernés** (service acheteur, service utilisateur, direction juridique) ?
☐	Les **enseignements ont-ils été documentés** en vue de la prochaine procédure ? Les bonnes pratiques identifiées ont-elles été intégrées dans vos modèles de documents ?
☐	Avez-vous **transmis un retour d'expérience** au Helpdesk Achat Public Responsable du SPW et/ou au Réseau des acheteurs publics responsables ?



7. POUR ALLER PLUS LOIN

De nombreuses ressources sont disponibles sur le Portail des marchés publics en Wallonie.

Ci-dessous, une sélection de certaines de ces sources sur lesquelles vous appuyer pour tendre vers des achats publics responsables.

- Un Helpdesk qui répond à toutes les questions des acheteurs publics responsables et peut vous fournir des clauses durables **sur mesure.** Vous pouvez adresser vos demandes à l'adresse marchespublics.responsables@spw.wallonie.be et bénéficier d'un accompagnement individualisé. Une réponse est transmise dans les 10 jours.
- Un Réseau de la commande publique responsable permettant aux acheteurs de se tenir informés des nouveautés et d'échanger leurs bonnes pratiques.
- Des outils relatifs aux clauses sociales pour les marchés publics de travaux ont aussi été mis en place, afin d'assister les pouvoirs adjudicateurs et les adjudicataires dans l'insertion, la mise en œuvre et le contrôle de la clause sociale.
- Une note de cadrage juridique faisant la synthèse sur des opportunités juridiques d'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics qui synthétise de nombreux apports.
- Une fiche sur la prospection, pour vous aider à bien définir vos besoins en amont du lancement du marché
- Des guides thématiques reprenant des clauses durables pour différents segments d'achats :
  - Organisation d'évènements
  - Appareils électroménagers
  - Emballages
  - Acquisition de véhicules
  - Produits d'entretien
  - Textile
- Le guide fédéral des achats durables contient également de nombreuses clauses environnementales pour bon nombre de catégorie de produits et services.
- Des **clauses environnementales** sont aussi proposées par la Commission européenne.

Cet outil vous a été utile ? Ou au contraire, vous n'y avez pas trouvé ce que vous cherchiez ? Votre avis compte !

Aidez-nous à améliorer les outils proposés par le SPW pour les Achats Publics Responsables en remplissant ce court *formulaire*.

Des questions ?

marchespublics.responsables@spw.wallonie.be

1718
Appel gratuit

Éditeur responsable :
Stéphane GUISSE
Secrétaire général a.i.
Boulevard Ernest Mélot, 50 - 5000 Namur

ISBN : 978-2-8056-0923-7
Dépôt légal : D/2026/11802/207

Publication gratuite

Wallonie
service public
SPW

ICEDD

exelia